



AGENCE NATIONALE DE PROTECTION
SOCIALE (ANPS)
.....&.....

Avis d'appel à candidature

L'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) lance un appel à candidature pour recruter le Directeur du Volet formation de ARCH. Les conditions d'accès au poste sont récapitulées dans le tableau ci-joint.

Titre du poste	Directeur du Volet formation de ARCH
Supérieur hiérarchique	Directeur Général de l'ANPS
Lieu d'affectation	Siège de l'ANPS- Cotonou (République du Bénin)
Contexte du poste	
<p>L'ANPS est une structure publique créée par Décret n°2019-008 du 09 janvier 2019. Elle met en œuvre la politique de l'État en matière de protection sociale et spécifiquement en matière d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). L'ARCH vise à fournir un paquet de quatre services de protection sociale (assurance maladie, formation, crédit et retraite) à tous les béninois en général et en particulier aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture ainsi qu'aux personnes démunies sans activités.</p> <p>Le volet formation de l'ARCH a pour objectif global d'accroître le niveau de qualification (compétences technico-opérationnelles) et d'accès aux opportunités économiques des acteurs (marchés et revenus) du secteur informel notamment les artisans.</p> <p>Aux termes de ses statuts, l'ANPS a, entre autres, pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'assurer la gestion opérationnelle, la supervision générale de l'ARCH en s'appuyant sur ses directions techniques, ses antennes départementales et ses cellules communales ;- de délivrer les agréments aux prestataires et partenaires stratégiques sur la base de critères spécifiques à chaque type de prestataires et partenaires ;- d'assurer et réaliser la mise à jour régulière des données statistiques concernant ses activités et celles des organismes agréés ;- de mettre en place le réseau ARCH dans tous les domaines d'intervention de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain. <p>Dans le cadre de ses missions, l'ANPS recherche un(e) Directeur(trice) du volet formation qui sera chargé d'animer, de coordonner et de mettre en œuvre de façon cohérente les activités des acteurs du secteur informel de l'ANPS.</p>	

Principales responsabilités

Sous l'autorité du Directeur Général, le/la Directeur (trice) du volet formation est chargé (e), en collaboration avec les Conseillers ARCH Formation (CAF) en poste dans les communes, de l'exécution des tâches suivantes :

- Définir et appliquer la politique de formation de l'ANPS en tenant compte de l'ensemble des évolutions conjoncturelles et techniques liées au secteur de l'artisanat, et des objectifs stratégiques de l'ANPS en matière de renforcement de capacités des artisans ;
- Concevoir et mettre en œuvre les outils d'ingénierie en matière de recueil et de qualifications des besoins prioritaires en formation de renforcement de capacités des artisans ;
- Elaborer les cahiers des charges des actions de formation de renforcement de capacités (définition des objectifs pédagogiques de la formation ou compétences à transmettre aux artisans, les besoins en termes d'outils (matériel pédagogique, salles de formation, profil des formateurs et experts métiers nécessaires, les budgets prévisionnels de la formation, etc.) ;
- Mettre en place et développer un réseau de prestataires ;
- Participer à la sélection des prestataires de services à la formation (centres de formation, formateurs, experts-métiers, etc.) ;
- Animer et de coordonner les activités d'ingénierie de formation et de suivi-opérationnel et de contrôle des actions de formation ;
- Planifier avec les différents partenaires et services concernés par la formation des artisans ;
- Mettre en place et animer un dispositif de démarche qualité pour les formations mises en œuvre ;
- Mettre à disposition de la Direction Générale de l'ANPS les données nécessaires à la communication et au suivi-évaluation des formations ;
- Optimiser l'utilisation du budget alloué à la direction formation tout en maintenant les compétences opérationnelles ;
- Proposer et mettre en place la procédure de suivi-évaluation des actions de formation ;
- Organiser l'évaluation des acquis des actions de formation mise en œuvre (savoirs, savoir-faire et savoir-faire relationnels) ;
- Participer au lancement du plan ou des projets de formation de l'ANPS ;
- Mettre en place et animer un dispositif de démarche qualité pour les formations financées ;
- Prospecter les structures de formation- locaux, équipements, outillages- à même de mettre en place l'action visée ;
- Proposer le ou les prestataires aptes à dispenser l'action de formation ;
- Faire appel, si nécessaire aux structures locales d'alphabétisation ;
- Etablir le budget de l'action de formation ;
- Instituer et animer les cadres de concertation entre les différentes parties concernées par la formation des artisans.

Profil du titulaire du poste

Formation	Avoir un diplôme Bac + 5 au moins en sciences sociales (économie/gestion/sociologie/sciences de l'éducation, ingénierie de la formation, droit, etc.)
Expériences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le domaine de la gestion des projets de formation ou offre de formation dont au moins 5 ans dans le domaine de montage de dispositif de formation de renforcement de capacités aux acteurs du secteur informel, notamment des artisans. - Avoir réalisé ou monté au moins deux (2) dispositifs de formation au profit des artisans ; - Avoir coordonné la mise en œuvre d'au moins deux (2) dispositifs de formation et au moins un (1) au profit des artisans ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'identification de besoins de formation au profit des actifs en cours d'emploi dont au moins (1) au profit des artisans ; - Une bonne connaissance du projet ARCH et des enjeux de renforcement de capacités opérationnelles du secteur de l'artisanat serait un atout ; - Une expérience à l'internationale serait un atout.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur de la formation doit posséder : - Une excellente connaissance du secteur informel en général, et en particulier celui du secteur de l'artisanat (organisations professionnelles, la nomenclature des métiers de l'artisanat, les dispositifs de l'offre de formation continue en faveur des artisans, etc.); - les Techniques de management de projet ; - les Techniques de négociation et de communication ; - savoir recueillir et évaluer les besoins en formation ; - les compétences en gestion pédagogique, administrative et financière des formations ; - Un savoir-faire en élaboration d'un cahier des charges de formation ; - les techniques de conduite d'entretien et de recrutement ; - un esprit d'analyse et de synthèse pour appréhender et gérer les besoins en formation ; - savoir utiliser les outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, etc.).
Qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités de conceptualisation ; - Sens de l'organisation et une bonne qualité relationnelle ; - Capacités à travailler sous pression ; - Capacités managériales (travail en équipe, gestion des délais, des coûts et des risques) ; - Faire preuve d'ouverture d'esprit et d'impartialité en étant factuel ; - S'adapter aux changements, à l'incertitude et à la complexité ; - Réactivité, agilité, rigueur, probité, loyauté, bonne moralité et éthique professionnelle.
Dépôt des dossiers	<p>Les personnes intéressées sont invitées à envoyer par mail, leur CV, lettre de motivation, copies légalisées des diplômes, les documents, attestations et certificats de travail à l'adresse suivante : anps_recrutement@gouv.bj</p> <p>La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 16 mai 2025 à 12 H précises (heure de Cotonou).</p>
Sélection	<p>Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s par téléphone ou par e-mail.</p>

Fait, à Cotonou le 15 AVR 2025



Christian Marcel LODJOU

Directeur Général pi